

Rapport de gestion 2012

61^e exercice



Sommaire

5	Rapport du Conseil d'administration
7	Prévoyance professionnelle
7	Effectif des assurés
11	Ressources et prestations
13	Gestion de la fortune
28	Degré de couverture et frais d'administration
29	Bilan au 31 décembre
30	Compte d'exploitation
32	Annexe aux comptes
32	1. Bases et organisation
34	Conseil d'administration
35	2. Membres actifs et pensionnés
37	3. Nature de l'application du but
38	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
39	5. Couverture des risques
44	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
51	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
56	8. Demandes de l'autorité de surveillance
56	9. Autres informations relatives à la situation financière
57	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
58	Rapport de l'organe de contrôle
60	Inventaire
60	Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons
64	Contact et information

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV se réjouit de présenter le résultat très positif des placements de la Caisse durant l'exercice 2012. Après deux exercices durant lesquels les résultats des placements n'avaient pas atteint le taux technique actuel de 4 %, le millésime 2012 s'est caractérisé par une performance nette de plus de 7 %, se comparant favorablement aux chiffres du marché des institutions de prévoyance suisses.

Quant au fonctionnement de la Caisse, l'activité de notre organe durant l'année écoulée a visé à définir les réformes à mettre en oeuvre, en vue d'une adaptation au nouveau droit fédéral régissant les caisses de pensions de corporations de droit public. Cette révision législative entre en effet en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Dès 2009, le Conseil d'administration a engagé de manière proactive, avec l'appui de Retraites Populaires, une réflexion sur l'adaptation de la structure juridique de la Caisse aux nouvelles exigences du droit fédéral gouvernant les institutions de prévoyance de corporations de droit public. Cette révision de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité était alors encore à l'état de projet. Toutefois, la direction qui allait être donnée à la gouvernance des caisses de pensions de collectivités publiques était déjà clairement tracée. L'ampleur de la tâche et le rôle très important qui s'annonçaient pour les organes suprêmes de telles institutions imposaient de mettre sans attendre l'ouvrage sur le métier.

Dans ce contexte, le travail du Conseil d'administration a consisté pour l'essentiel dans la conception d'un projet de nouvelle loi cantonale, devant fixer le cadre dans lequel va évoluer notre Caisse. Selon le nouveau droit fédéral, la corporation de droit public qu'est l'Etat de Vaud doit se limiter à régler, dans les dispositions de droit cantonal concernant la CPEV, soit le financement octroyé à celle-ci, soit les prestations servies aux assurés ; le volet désormais non traité par la collectivité publique sera quant à lui du ressort exclusif de l'organe paritaire dirigeant la Caisse. Cette exigence fédérale poursuit l'objectif de soustraire les caisses de pensions publiques aux influences d'ordre politique.

Le Conseil d'Etat a choisi de proposer au Grand Conseil de régler le financement, de manière à permettre à l'Etat de garder la maîtrise du coût de son institution de prévoyance. De fait, c'est le choix de la quasi-totalité des collectivités publiques visées. Le projet de loi établi par la Caisse contenait pour le reste des propositions concernant les grandes lignes de l'organisation et de la gouvernance de notre institution. Il s'agit notamment d'attribuer clairement, conformément à la volonté du législateur fédéral, à l'organe suprême de la Caisse la responsabilité de trouver un équilibre entre le financement à disposition et les prestations qui seront servies aux assurés.

Il incombe ainsi au Conseil d'administration de soumettre à l'autorité de surveillance compétente, en l'occurrence l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), un plan de financement démontrant que le degré de couverture de la CPEV atteindra le minimum, fixé par les Chambres fédérales, de 80 % en 2052. Il est primordial que notre Conseil d'administration puisse assumer pleinement cette responsabilité centrale du maintien de l'équilibre financier de la CPEV, hors de toute influence politique dont on ne saurait exclure qu'elle poursuive, à un moment ou à un autre, d'autres objectifs, par exemple à court terme.

Notre Conseil d'administration constate que le Conseil d'Etat a conservé une part importante des propositions de la Caisse dans le projet de loi qui est soumis au Grand Conseil, à l'heure où la rédaction du présent rapport de gestion doit être bouclée. Ce projet de loi fixe le financement de notre institution de prévoyance et les grandes lignes de sa future organisation. En définitive, ce sont le Grand Conseil du canton de Vaud et l'As-So qui se prononceront sur le contenu de cette nouvelle loi-cadre régissant notre institution de prévoyance.

L'ampleur et les composantes du financement à octroyer à l'avenir à la CPEV ont fait l'objet de négociations entre le Conseil d'Etat et les syndicats et associations de personnel. Ces négociations ont aussi porté sur les prestations que servirait la Caisse depuis le 1^{er} janvier 2014 et sur les mesures transitoires qui devraient être mises en place. Ce processus, dont le Conseil d'administration a été régulièrement informé mais auquel il n'a aucunement pris part, a abouti à la conclusion d'une convention entre le Conseil d'Etat et la FSF ; les deux autres syndicats, SUD et SSP, ont en revanche écarté les propositions du gouvernement.

On a dit que dès le 1^{er} janvier 2014, les prestations seront l'affaire du Conseil d'administration. D'ici là, nous devons avoir soumis à l'As-So le plan censé révéler avec quel financement et avec quelles prestations la Caisse pourra atteindre son équilibre financier. Autant dire que notre organe est appelé à jouer un rôle accru, à un moment crucial pour le futur de notre institution de prévoyance. Dans ce contexte, le Conseil est prêt à assumer ses nouvelles responsabilités, grâce à l'engagement de ses administrateurs et avec l'appui indispensable de divers spécialistes du domaine de la prévoyance professionnelle.

Claude-Alain Tréhan
président

Wolfgang Martz
vice-président

Prévoyance professionnelle

Effectif des assurés

Plan de base

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 613 unités. Il est passé de 31'404 à 32'017 unités (le mouvement des membres actifs est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Il se situe toujours à 43 ans et 6 mois au 31 décembre 2012. De même l'âge moyen des femmes demeure à 42 ans et 9 mois, et celui des hommes à 44 ans et 10 mois en 2012.

Age des assurés du plan de base au 1^{er} janvier 2013



Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon le sexe et l'âge minimum de la retraite au 1^{er} janvier 2013

Âge de retraite minimum	sexe	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65 et plus	Effectif total	Age moyen *	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
		-24	-29	-34	-39	-44	-49	-54	-59	-64					
58 ans	H	82	302	413	488	394	435	406	337	62	-	2'919	42.05	96.01	2'802.62
	F	382	1'251	1'334	1'205	962	1'024	1'136	971	332	-	8'597	41.06	78.78	6'772.31
60 ans	H	144	558	900	1'159	1'322	1'489	1'421	1'280	656	13	8'942	45.08	92.14	8'238.84
	F	283	1'133	1'438	1'564	1'734	1'821	1'652	1'297	633	4	11'559	43.07	78.05	9'021.84

Effectif par sexe	H	226	860	1'313	1'647	1'716	1'924	1'827	1'617	718	13	11'861	44.10	93.09	11'041.46
	F	665	2'384	2'772	2'769	2'696	2'845	2'788	2'268	965	4	20'156	42.09	78.36	15'794.15

Effectif global	891	3'244	4'085	4'416	4'412	4'769	4'615	3'885	1'683	17	32'017	43.06	83.82	26'835.61	
01.01.2012												31'404	43.06	83.88	26'340.66

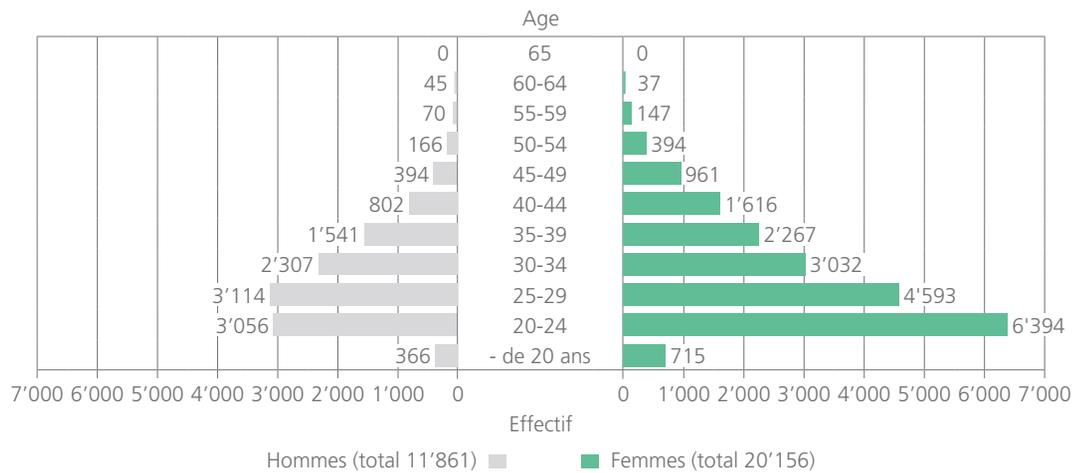
H = Hommes F = Femmes

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

En 2012, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, est resté stable, par rapport à l'exercice précédent. Il se situe toujours à 30 ans et

5 mois. La moyenne d'âge des hommes est de 30 ans et 5 mois, et celle des femmes se situe également à 30 ans et 5 mois au 1^{er} janvier 2013.

Age des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)



Plan risques

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, nous avons enregistré une très légère augmentation de l'effectif des assurés du plan risques qui est passé de 209 à 210 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques s'applique aux assurés

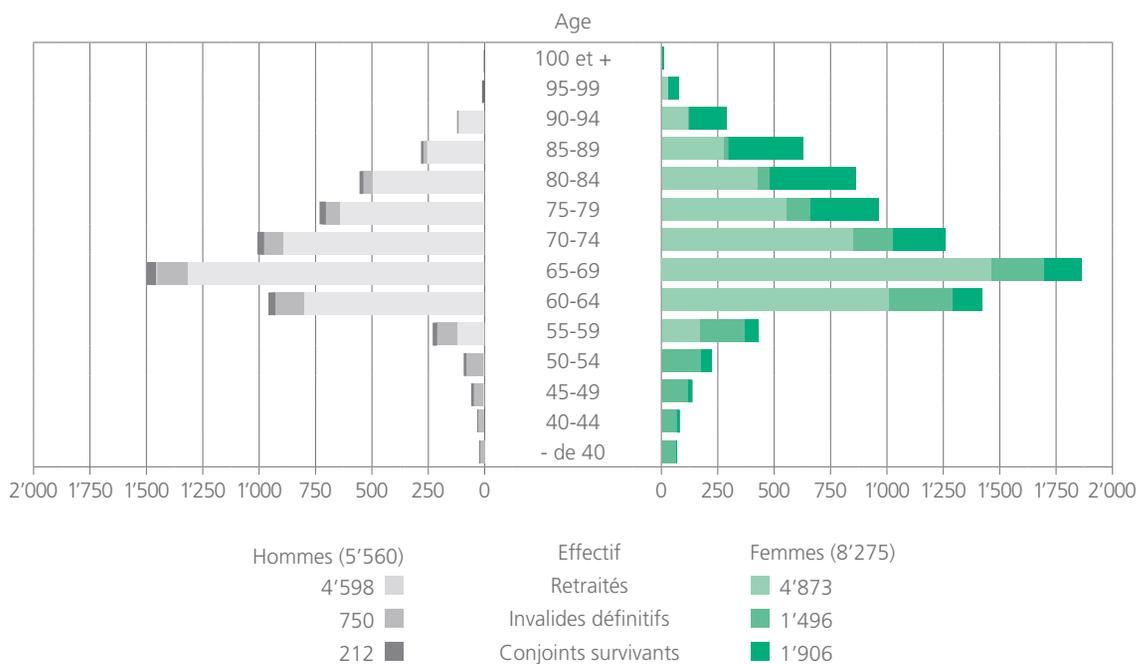
ayant un âge de retraite fixé à 60 ans et dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois, ainsi qu'aux assurés dont l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et qui sont affiliés avant l'âge de 20 ans et 6 mois.

Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 555 unités.

Celui-ci est passé de 14'515 à 15'070 unités (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Age des pensionnés au 1^{er} janvier 2013



Au 1^{er} janvier 2013, l'effectif des pensionnés comprend également 1'139 enfants et 96 invalides temporaires.

Age prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2013, l'âge prévisible de la retraite des 32'017 assurés du plan de base est le suivant :

Age	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	549	1'312	1'861
59 ans	144	398	542
60 ans	1'346	2'434	3'780
61 ans	695	1'469	2'164
62 ans	8'827	14'211	23'038
63 ans	131	179	310
64 ans	100	126	226
65 ans	69	27	96
Total	11'861	20'156	32'017
Age moyen prévisible de la retraite *	61.06	61.05	61.05
01.01.2012	61.06	61.04	61.05

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Age de départ à la retraite en 2012

En 2012, 738 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58	59	80	139
59	7	12	19
60	71	69	140
61	26	25	51
62	45	53	98
63	16	34	50
64	12	87	99
65	83	59	142
Total	319	419	738
Age moyen de la retraite *	61.10	61.11	61.10
01.01.2012	62.03	62.03	62.03

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Ces 738 assurés sont répartis en 684 assurés ayant été mis au bénéfice d'une pension de retraite et 54 ayant bénéficié du versement en capital en lieu et place d'une

pension mensuelle du fait du faible montant de leur rente (article 41a LCP).

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2012, les ressources ont augmenté de quelque CHF 21,37 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- apports de libre passage (CHF 11,77 millions);
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 12,63 millions);
- remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce et primes uniques et rachats (CHF - 2,92 millions)

Prestations

Au cours de l'année 2012, les prestations ont augmenté globalement de CHF 19,27 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

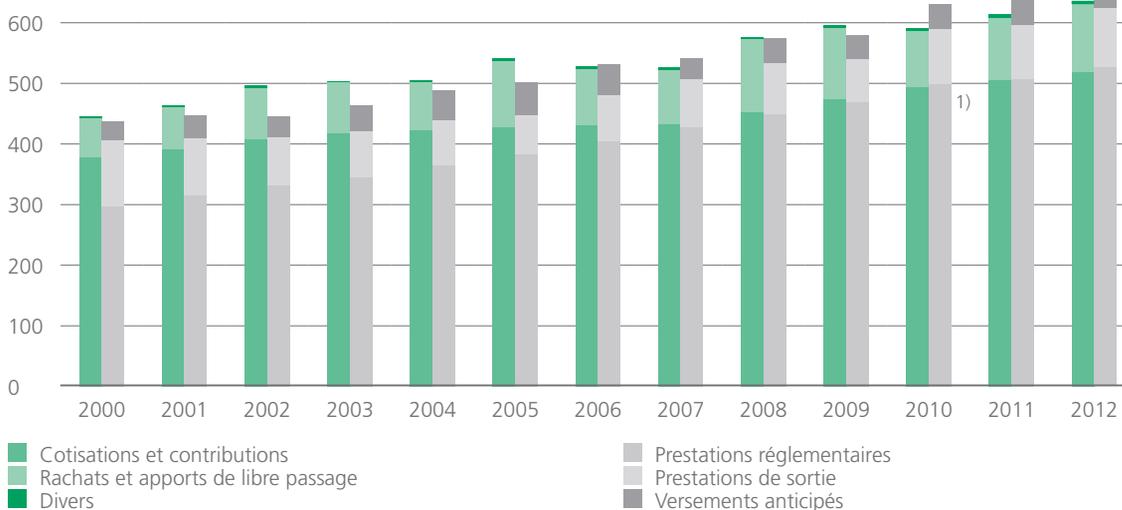
- rentes (CHF 18,65 millions);
- autres prestations réglementaires (CHF -0,72 million);
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 8,66 millions);
- versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF -8,62 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2013 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	33'168'359.30	186'937.65	4'370'314.90	4'255'591.50	41'981'203.35
Supplément temporaire	1'467'539.85	47'042.40	130'161.70		1'644'743.95
Avance AVS	446'588.70				446'588.70
Remboursement avance AVS	-419'157.45				-419'157.45
Enfants	372'847.95	18'603.40	162'949.80	119'956.50	674'357.65
Autres prestations			50.90	345.25	396.15
Fonds de solidarité	6'200.00		2'656.10	4'920.00	13'776.10
Total	35'042'378.35	252'583.45	4'666'133.40	4'380'813.25	44'341'908.45

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	9'471	96	2'246	2'118	13'931
Supplément temporaire	1'652	90	375		2'117
Avance AVS	368				368
Remboursement avance AVS	1'047				1'047
Enfants	407	56	479	197	1'139
Autres prestations			3	18	21
Fonds de solidarité	16		8	10	34
Total	12'961	242	3'111	2'343	18'657

Gestion de la fortune

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CPEV a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CPEV, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2012	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.9	0	1	5
Obligations libellées en CHF	7.0	4	6	8
Obligations libellées en monnaies étrangères	10.8	8	10	12
Actions de sociétés suisses	12.8	9	12	15
Actions de sociétés étrangères	18.1	12	18	24
Titres de gages immobiliers	9.7	7	9	11
Immobilier suisse	24.5	21.5	25	28.5
Placements alternatifs	6.2	4	6	8
Placements privés	3.1	2	4	6
Matières premières	1.7	0	2	4
Obligations convertibles	2.3	2	4	6
Immobilier indirect étranger	0.9	0	2	4
Microfinance	1.0	0	1	3

La répartition des placements au 31 décembre 2012 est en ligne avec l'allocation des actifs décidée par le Conseil d'administration. Durant l'année 2012, la gérante a procédé à un

repositionnement du portefeuille, notamment en réduisant les obligations en faveur des actions.

Investissements socialement responsables et gouvernance

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CPEV maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2013, pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classe d'actifs

en %	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Obligations libellées en CHF	7.14	5.59	4.75	5.11	4.18	2.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.44	5.36	4.65	1.7	1.61	0.26
Actions de sociétés suisses	14.02	14.68	14.87	13.4	12.6	13.5
Actions de sociétés étrangères	6.12	5.97	4.86	3.56	3.34	3.57
Microfinance	100	100	100	ND	ND	ND
Placements privés	3.64	2.14	0	0	0	0

ND = non disponible

Les droits de votes sont exercés systématiquement pour notre portefeuille en actions suisses, avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CPEV est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Explorers in finance SA, à Vevey sur la base des comptes

Pour 2012, deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - organisation et fonctionnement de l'assemblée générale
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

En outre, la CPEV ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	7.32	8.63
1999	10.63	9.58
2000	3.73	3.48
2001	-4.86	-3.70
2002	-6.49	-7.46
2003	9.23	8.13
2004	4.97	4.78
2005	12.38	11.95
2006	7.00	6.32
2007	3.45	3.38
2008	-12.82	-14.30
2009	9.66	9.79
2010	2.80	2.65
2011	0.20	2.04
2012	7.93	8.67
Moyenne géométrique	3.44	3.35

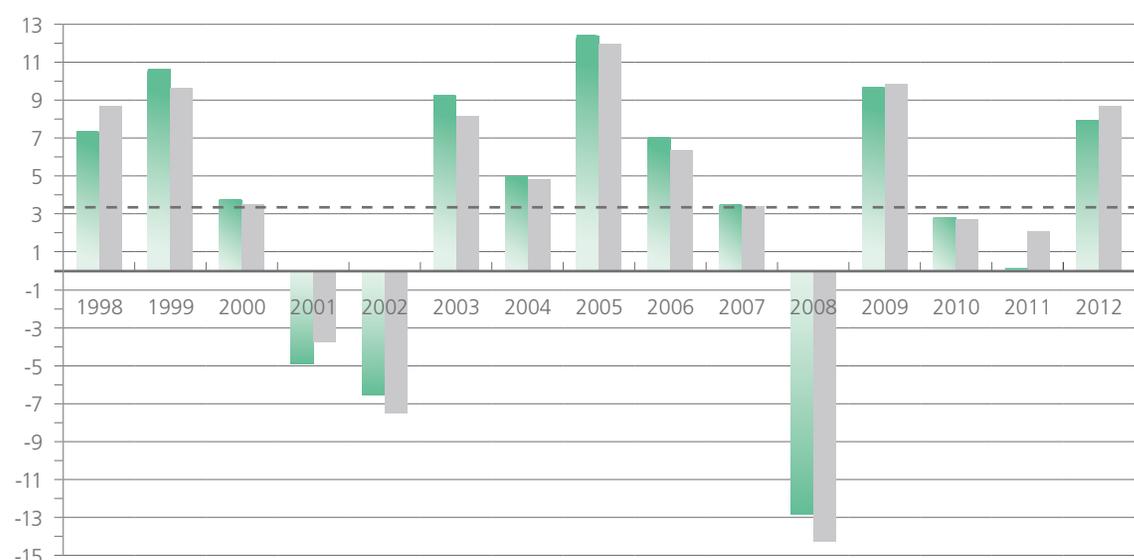
* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle.

En comparaison annuelle, le taux de performance de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse 7,20 % et UBS 6,99 %). De plus la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des actifs (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CPEV

en %



■ Performance brute de la CPEV
 ■ Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle
 - - - Performance brute moyenne de la CPEV

Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants (les plus ou moins-values non réalisées sont prises en compte à la fin de chaque mois) :

	Performance		Volatilité	
	CPEV	Indices de référence	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0.09	-0.03	0.23	0.04
Obligations libellées en CHF	5.20	4.23	1.80	2.02
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.08	3.13	7.04	9.11
Actions de sociétés suisses	17.54	17.72	10.36	10.64
Actions de sociétés étrangères	11.65	14.00	12.35	12.76
Titres de gages immobiliers	2.19	2.32	0.43	0.05
Immobilier suisse	7.69	9.09	0.28	4.26
Placements alternatifs	3.23	3.87	3.20	4.35
Placements privés	7.19	6.99	9.85	8.54
Autres placements	4.61	4.87	7.77	9.90
Global	7.93	8.66	4.80	5.36

Toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives.

Elles ont été particulièrement positives pour les actions dans des marchés très porteurs, notamment au 2^e semestre.

Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2012 avec une bonne diversification (7 placements collectifs).

La performance 2012 est légèrement positive et supérieure à son indice de référence. La volatilité est basse.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

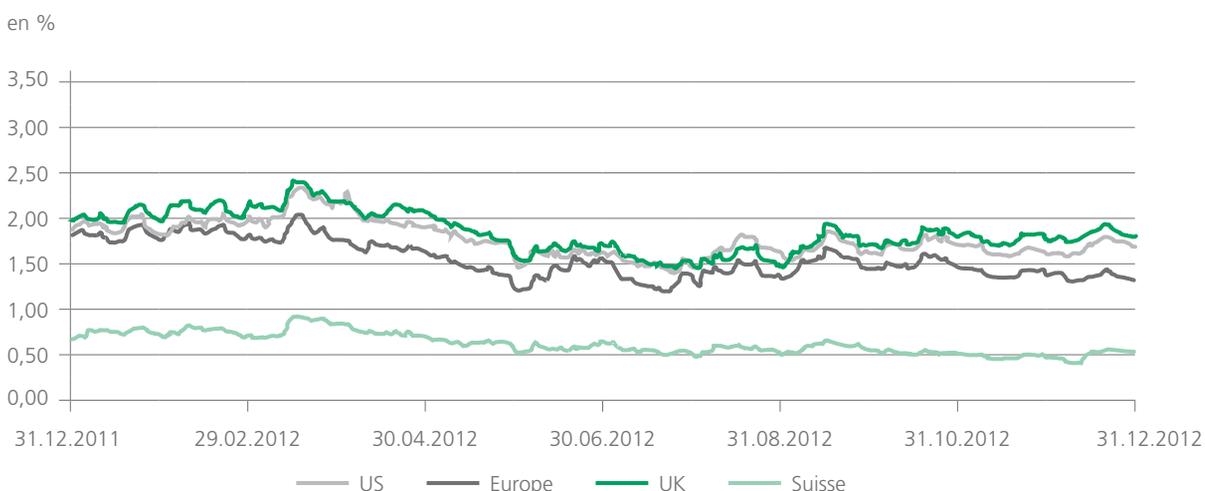
Obligations

L'année 2012 a été marquée par une amélioration de l'environnement financier contrastant avec la sérieuse dégradation de la conjoncture mondiale. Alors que la croissance a significativement ralenti, un certain nombre d'indicateurs financiers se sont redressés. L'aversion pour le risque, très forte en début d'année, s'est sensiblement réduite, avec toutefois des fluctuations importantes en cours d'année. Cette décorrélation entre environnement financier et croissance économique s'explique principalement par l'action des banques centrales, qui a permis de redonner confiance aux investisseurs et de stabiliser le système bancaire. Le contexte de taux d'intérêts

bas et les abondantes liquidités fournies ont conduit les investisseurs à se tourner vers des placements plus risqués que les obligations gouvernementales pour obtenir une rémunération satisfaisante. Cette recherche de rendements a profité aux marchés périphériques européens, aux obligations d'entreprise, aux emprunts des pays émergents ainsi qu'au segment du haut rendement, qui détient la palme en termes de performance réalisée sur l'exercice 2012.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux en 2012 :

Evolution des taux de rendement à 10 ans



	Données au		Variation en points de base / en %
	31.12.2012	31.12.2011	
Taux d'intérêts à 3 mois (court terme)			
Suisse	0.01 %	0.05 %	-4 pb
Euro	0.19 %	1.36 %	-117 pb
Anglais	0.52 %	1.08 %	-56 pb
Américain	0.31 %	0.58 %	-27 pb
Japonais	0.18 %	0.20 %	-2 pb
Taux d'intérêts à 10 ans (long terme)			
Suisse	0.53 %	0.66 %	-13 pb
Euro	1.32 %	1.83 %	-51 pb
Anglais	1.83 %	1.98 %	-15 pb
Américain	1.76 %	1.88 %	-12 pb
Japonais	0.79 %	0.99 %	-20 pb
Marché des devises contre CHF			
EURO	1.21	1.22	-0.8%
GBP	1.49	1.46	2.0%
USD	0.91	0.94	-2.6%
JPY	1.06	1.22	-13.4%

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques et des obligations de caisse bancaires.

Sa performance en 2012 est positive et supérieure à son indice de référence. Le principal contributeur de ce bon résultat est la surpondération du risque crédit (baisse des primes

de risque) qui compense la forte baisse des taux (duration plus courte que l'indice de référence). Les contributeurs positifs sont également la gestion directe ainsi que les fonds actifs et thématiques. A noter que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence par rapport auquel il détient une exposition plus courte en matière d'échéances.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2012 :

Evolution des taux de change



A l'exception de la livre sterling qui a gagné 2,0 % contre le franc suisse en 2012, les principales monnaies ont terminé l'année en négatif. La baisse s'est limitée à 0,8 % en ce qui concerne l'euro, principale monnaie du portefeuille, tandis que le dollar américain et le yen se sont affaiblis respectivement de 2,6 % et de 13,4 % contre le franc suisse.

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 31 placements collectifs et de trois mandats de sous-délégation de la gestion confiés à 19 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteur.

Pour les obligations étrangères, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises, tout en augmentant la part dédiée aux obligations à haut rendement. En matière d'échéances, le portefeuille a été maintenu plus court que l'indice de référence. Durant l'été 2012, une couverture

supplémentaire pour trois mois sur le change EUR-CHF a été mise en place, en plus de la couverture dynamique du risque de change, permettant d'être protégé à 100 % en cas de casure du plancher à CHF 1.20. Cette couverture ponctuelle a été enlevée à l'automne 2012.

La performance, favorable en 2012, est nettement supérieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs positifs sont les expositions au risque crédit entreprises de qualité et haut rendement dans les pays développés et émergents, ainsi que les investissements dans la dette souveraine de pays émergents. La couverture de change a été un contributeur légèrement négatif. A noter que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

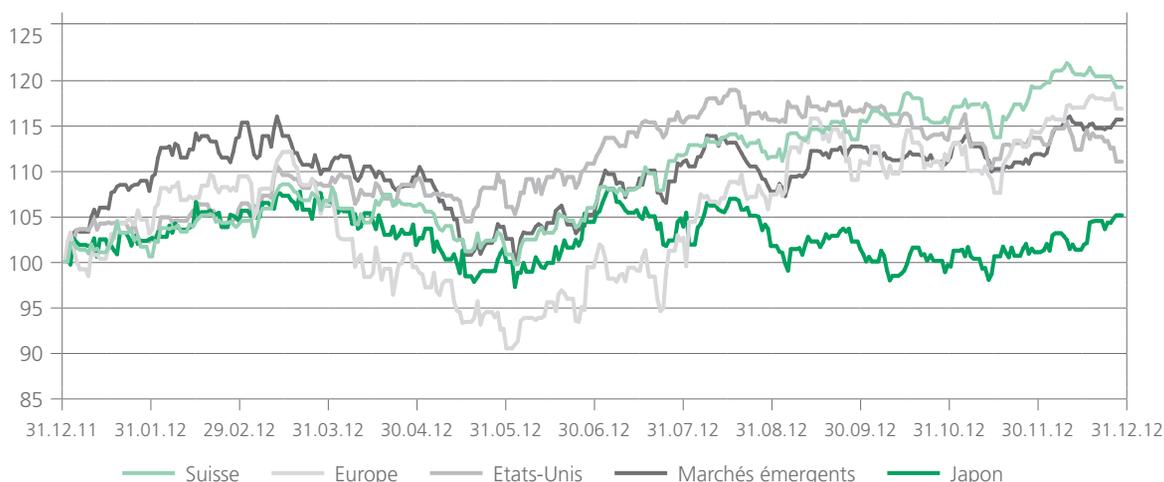
Actions

La reprise des marchés des actions démarrée à l'automne 2011 s'est accentuée au cours du premier trimestre 2012. La confiance des investisseurs est revenue, soutenue principalement par un redressement plus vigoureux que prévu de l'économie américaine. Les mesures exceptionnelles prises par la Banque centrale européenne (BCE), en vue de renforcer la liquidité, ont permis également d'améliorer la confiance du consommateur et de l'investisseur. Durant le deuxième trimestre, les problèmes liés à la crise européenne comme la gestion délicate et difficile de la situation en Grèce ainsi qu'en Espagne, mais aussi les chiffres économiques décevants dans

les zones Etats-Unis et marchés émergents, ont ravivé les inquiétudes des investisseurs. Cependant, au troisième trimestre, l'engagement pris par la BCE de soutenir la zone euro a eu un impact positif sur les marchés boursiers. Après une longue période de faiblesse, les actions européennes ont dépassé leurs homologues américaines, affectées par l'élection présidentielle. En fin d'année 2012, l'amélioration des chiffres économiques et le retour au calme en Europe ont amené une évolution positive des marchés. Seuls les débats au sujet du budget américain sont venus jouer les trouble-fête durant le mois de décembre.

Evolution des marchés en actions en CHF en 2012

en %



Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 24 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées. Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 46 placements collectifs confiés à 26 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2012 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive, mais inférieure à son indice de

référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gestionnaires et la gestion dynamique du risque de change. A noter que la volatilité du compartiment a pu être réduite grâce à la couverture active du risque de change. En ce qui concerne le portefeuille d'actions de sociétés suisses, la très légère sous-performance est principalement expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. De plus, l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes contribue à réduire la part en taux variable du portefeuille. La performance est ainsi lissée sur le moyen terme. Le portefeuille de la CPEV ne connaît à ce jour aucun problème significatif lié au risque.

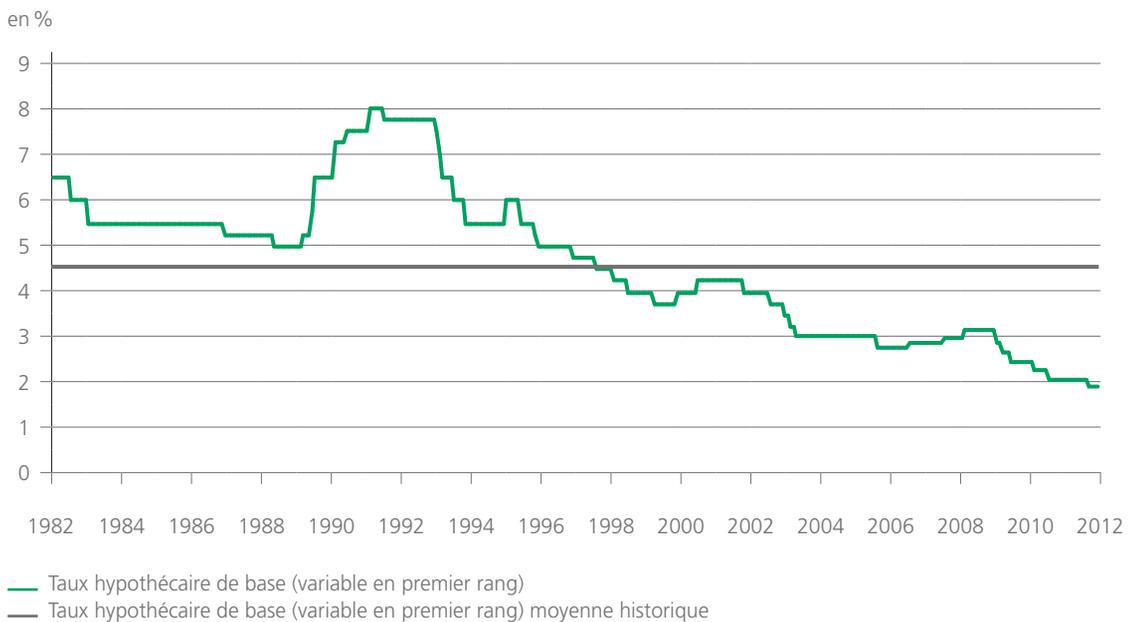
La politique mutualiste de notre institution a fait son chemin auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée

en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité.

En 2012, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. La palette des taux fixes est élargie à toutes les durées de 1 à 20 ans dès le 1^{er} janvier 2013.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont au plus bas niveau historique. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable est de 4,56 % de 1982 à 2012.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

Les fondamentaux du marché vaudois de l'immobilier sont restés globalement inchangés en 2012. La demande demeure soutenue notamment en raison de la migration nette et des faibles anticipations inflationnistes exprimées par les principaux établissements financiers pour les deux ans à venir. Un brusque relèvement des taux ne semble donc pas à l'ordre du jour. Malgré une situation difficile dans la zone euro, les perspectives économiques suisses sont solides et l'appétit des investisseurs institutionnels en matière d'investissements immobiliers reste élevé. L'activité soutenue dans le domaine de la construction recèle toutefois le risque d'entraîner un excédent d'offres au niveau local, notamment à l'extérieur des grandes agglomérations et plus sensiblement, dans le segment de la copropriété par étages.

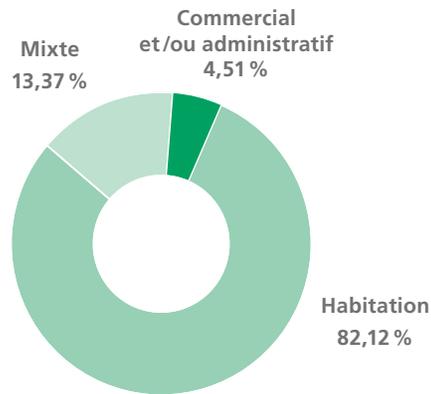
La fébrilité ambiante a quelque peu fléchi à la lumière des nouvelles directives en matière d'octroi d'emprunts hypothécaires par les établissements bancaires, entrées en vigueur en été 2012 et après deux ou trois ans d'euphorie pendant lesquels certains investisseurs se portaient acquéreurs d'immeubles à des conditions parfois surprenantes sous l'angle d'une vision de détention à long terme. Au vu des rendements jugés insuffisants, certains acteurs du marché immobilier s'en sont même éloignés ou ont révisé à la hausse leurs critères d'entrée.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la CPEV a maintenu sa politique d'acquisition prudente et a poursuivi la diversification de la classe d'actif immobilier suisse par une stratégie de placements qui s'est étendue à différents véhicules collectifs indirects. Parmi ces derniers figurent différents fonds de placement ou fondations suisses côtés, des coopératives immobilières d'habitation ainsi que des fonds de placement axés sur le développement de terrains ou de friches industrielles. Au-delà des critères purement financiers, des éléments d'analyse basés sur la durabilité, la consommation d'énergie ou encore l'impact environnemental sont également pris en compte.

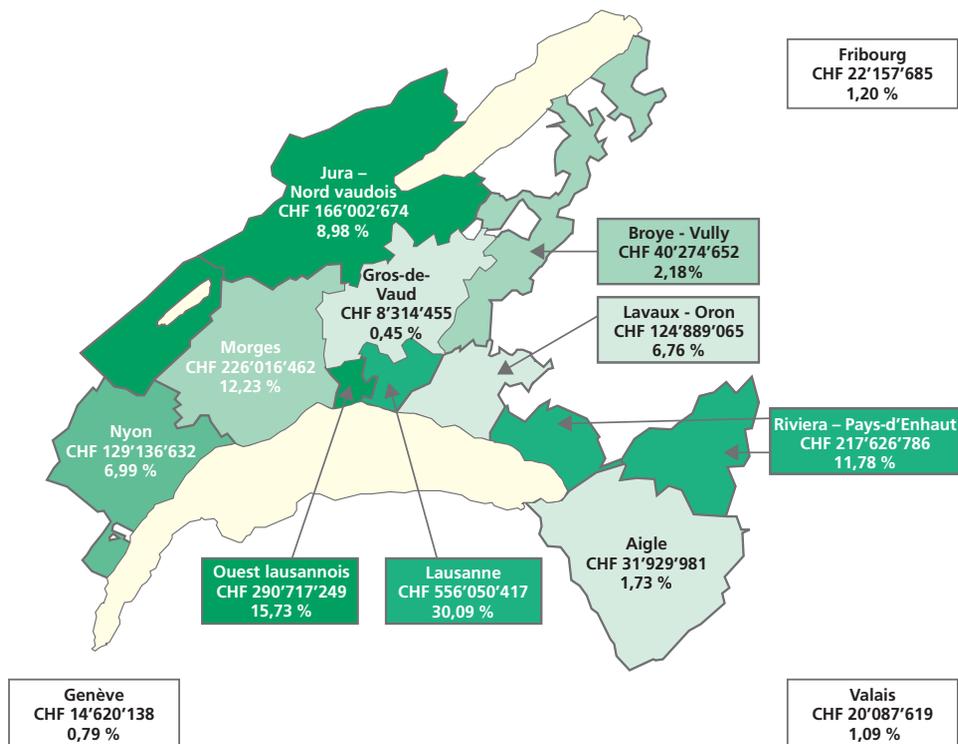
A fin 2012, le montant total investi dans l'immobilier indirect représente CHF 73,5 mios, soit 3,8 % de la classe d'actif immobilier suisse. Ces investissements offrent aussi l'avantage d'apporter un peu plus de liquidité à cette classe d'actif et permettent à l'institution d'être présente sur des segments faiblement représentés dans son patrimoine, en particulier l'immobilier commercial et administratif. La diversification géographique est également plus importante, les investissements s'étendant à l'ensemble du territoire national.

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	
Adresses postales	482
Logements	7'652
Stationnements	7'860
Surfaces commerciales (m ²)	69'203
Etat locatif total (CHF)	132'030'490
Constructions terminées	
Tunnel 16 A-B-C, Lausanne (2 ^e étape)	30 logements
Grandson 7-9-11-13, Yverdon-les-Bains	64 logements
Gare 27-29, Chavannes	30 logements
Constructions en cours	
Aucune	–
Acquisitions	
Résidence de la Côte 30-40, Morges	44 logements
Croset 17 A, Ecublens	11 logements
Ventes	
Valentin 10, Lausanne	immeuble administratif
Principaux chantiers de rénovation terminés	
Vallaire 6-8, Ecublens	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
Caroline 11bis/St-Martin 8, Lausanne	remplacement des câbles d'introduction électrique
Echallens 68, Lausanne	remplacement des fenêtres et portes-fenêtres
Entremonts 24-26-28, Yverdon-les-Bains	modernisation des ascenseurs
Communaux 6, Vevey	remplacement des fenêtres

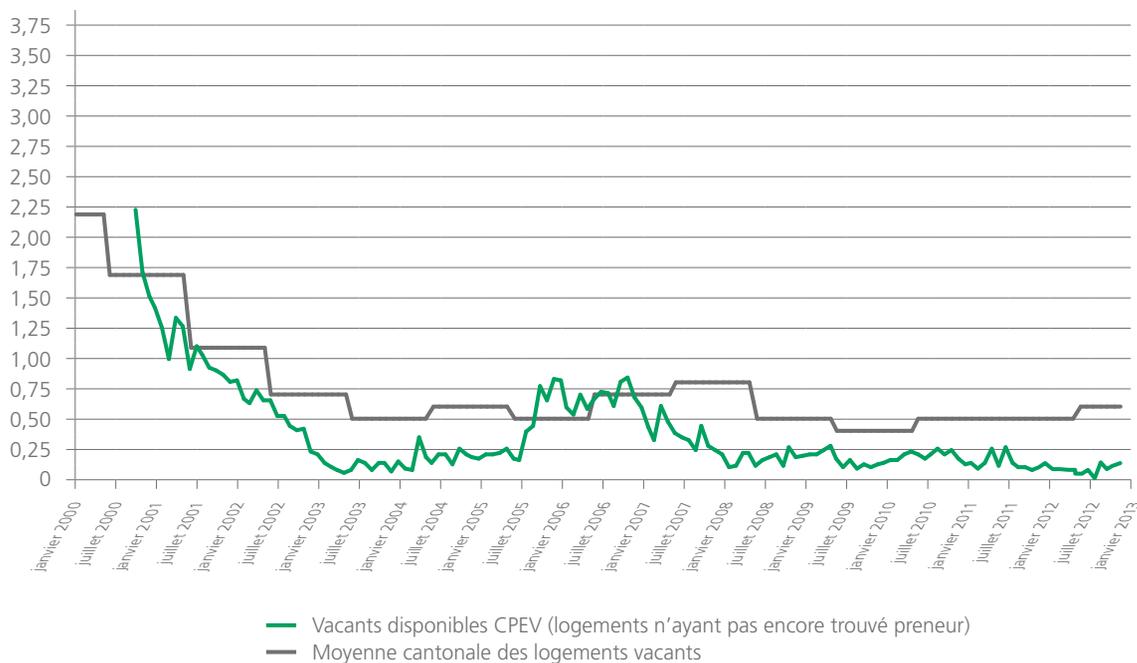
Répartition du patrimoine par type d'immeuble en propriété directe selon la valeur au bilan au 31 décembre 2012



Valeur au bilan par district vaudois et autres cantons au 31 décembre 2012: CHF 1'847'823'815



Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total de janvier 2000 à janvier 2013



Placements collectifs

La CPEV détient des parts dans 11 coopératives d’habitation, ainsi que des parts de placements collectifs en immobilier suisse.

Correctif d’actif

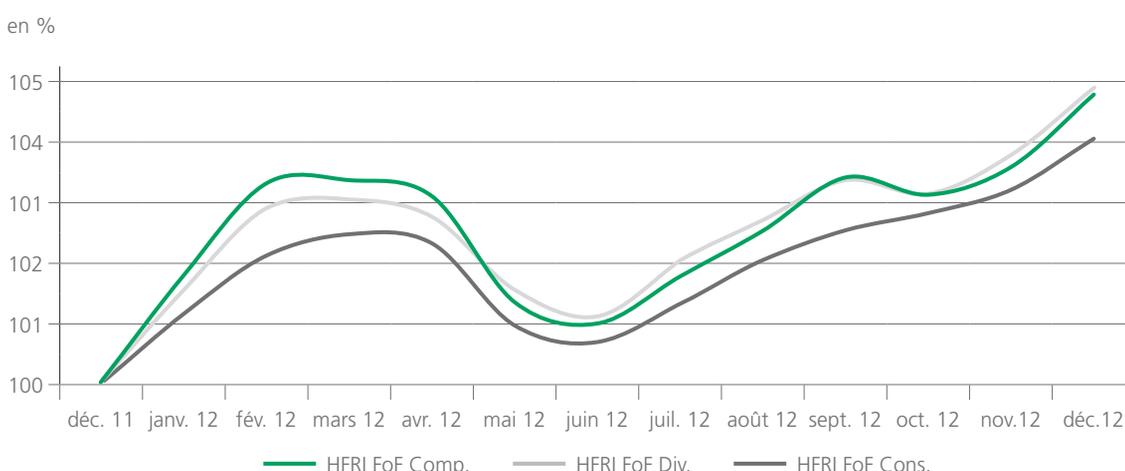
Le correctif d’actif est passé de CHF 962'706.60 à CHF 758'702.12. Il concerne les immeubles sis place de la Cathédrale 5 à Lausanne, avenue Eglise-Catholique 1-3 à Renens, Emile-Gardaz 6-8 à Echallens et Université 18-20-24 / Barre 1 à Lausanne.

Placements alternatifs

Après une année 2011 négative, l'industrie des placements alternatifs a su profiter des marchés haussiers en 2012 pour finir l'année en hausse de presque 5 % (en USD, cf. graphique ci-dessous). Cette performance est toutefois en dessous de la plupart des autres classes d'actifs. Après une première moitié d'année où les gérants étaient peu enclins à prendre des risques et marquée par les incertitudes sur l'économie

mondiale (en particulier la dette européenne), les placements alternatifs ont mieux négocié le deuxième semestre. Les stratégies liées au crédit et aux marchés émergents ont spécialement contribué au résultat, de manière positive. Les gérants chargés des actions ont par contre maintenu leur positionnement prudent et n'ont que peu capturé la performance des marchés sous-jacents.

Performance des indices de référence 2012 (USD)



Le poste des placements alternatifs comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements effectués dans les actions et les obligations.

Le portefeuille est composé de 12 placements collectifs confiés à 10 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée. La stratégie globale des placements alternatifs a été revue en profondeur durant l'année 2012 en raison des performances décevantes par rapport aux autres classes d'actifs. Le résultat des réflexions a conduit à la mise en vente complète des douze

fonds de fonds du portefeuille. En lieu et place de ceux-ci, il a été décidé d'octroyer quatre mandats de sélection de placements alternatifs à quatre partenaires externes. Cette nouvelle stratégie permettra de diminuer les coûts de gestion et d'augmenter sensiblement la transparence.

En 2012, la performance de cette classe d'actifs est positive, tout en étant légèrement en dessous de l'indice de référence. En revanche, la volatilité du portefeuille est significativement inférieure: il est couvert à raison de 98 % contre les risques de change.

Placements privés

L'activité en placements privés a été relativement stable en 2012 pour l'ensemble du marché. Les levées de fonds ont progressé de 3 %, à USD 314 milliards en 2012. Le volume des investissements effectués par les fonds est en recul de 4 % par rapport à 2011. Il a cependant fortement progressé lors du 2^e semestre.

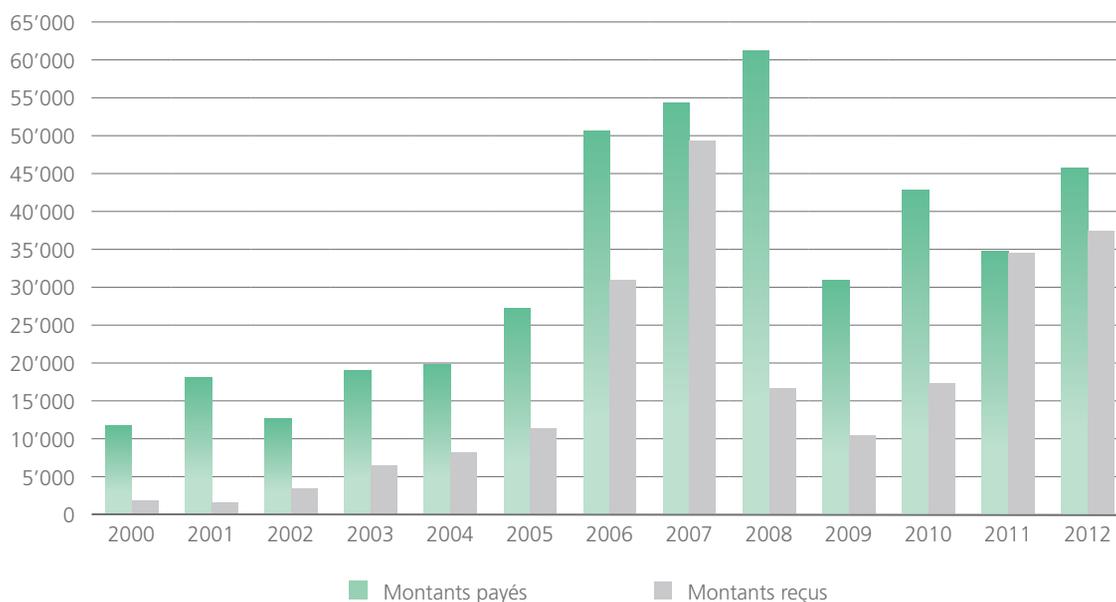
Parallèlement, le volume des sorties a atteint USD 275 milliards en 2012, soit une diminution de 11 % par rapport à l'exercice 2011 qui avait été marqué par un record, avec deux transactions valorisées à plus de USD 10 milliards.

Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 60 placements collectifs confiés à 28 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi recherchée, en particulier au niveau géographique.

Pour la Caisse, les distributions encaissées en 2012 se montent à 82 % des capitaux appelés. Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution des distributions et des appels de fonds depuis 2000.

Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse

en milliers de CHF



La performance 2012 est légèrement supérieure à l'indice de référence, en raison de la surperformance des gestionnaires.

Une couverture dynamique du risque de change à hauteur de 50 % de l'exposition en dollars américains et en euros a

été mise en place au début octobre 2011. Le taux de couverture est de 28 % au 31 décembre 2012. La volatilité est légèrement supérieure à l'indice de référence.

Autres placements

La stratégie d'investissement dans la classe d'actifs « Autres placements » s'est poursuivie durant l'année 2012. Le détail par sous-classe d'actifs est présenté ci-après.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille de l'immobilier indirect étranger est composé de deux placements collectifs confiés à deux gestionnaires distincts. En automne 2012, un mandat de gestion a été attribué à un nouveau gestionnaire et a été intégré dans un nouveau véhicule de placement, « RP Institutional Fund », créé par Retraites Populaires. En moyenne, plus de 35 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure en Suisse font l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue

Obligations convertibles

Le marché des convertibles a été orienté à la hausse, favorisé par la baisse des primes de risque et par la performance positive du marché des actions. Le contributeur positif à la performance est la forte exposition à la stratégie « risque mixte » (convexité). Les contributeurs négatifs sont les fonds défensifs.

Le compartiment des obligations convertibles comprend 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires différents. Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification

Matières premières

Lors de la première partie de l'année 2012, le marché global des matières premières a fortement souffert de la crise relative à la dette et du ralentissement économique en général. Cette tendance s'est confirmée lors du second semestre malgré le bon comportement de l'agriculture et des métaux précieux.

La baisse importante de l'énergie s'explique par deux principaux facteurs. L'augmentation de l'offre liée à la production par fracturation hydraulique (gaz et pétrole de schiste) et l'affaiblissement de la demande dû à la crise économique.

Dans son ensemble, cette classe d'actifs a été un contributeur positif de la performance, mais inférieur au rendement global du portefeuille.

La performance est légèrement supérieure à l'indice de référence, grâce aux opérations secondaires effectuées par l'un des gestionnaires. Ces opérations secondaires permettent aux gestionnaires de racheter des participations dans des fonds plus matures à des prix généralement inférieurs à leurs valeurs nettes d'inventaire.

haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

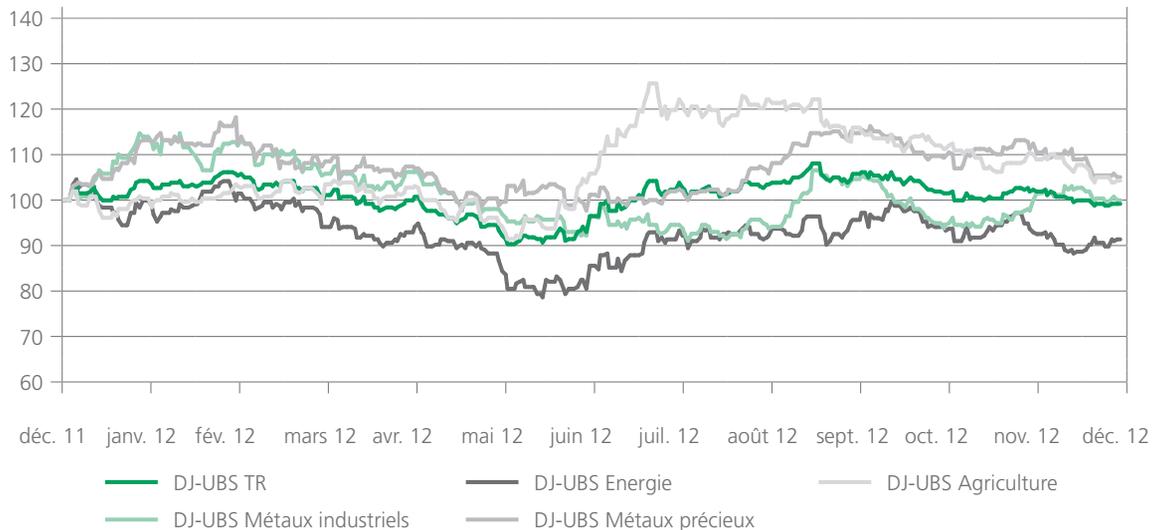
par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille.

Sur l'année 2012, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son allocation cible mais inférieure à son indice de référence (fortement influencé par le facteur « actions »).

A contrario l'agriculture a connu une année haussière. En effet, les prévisions de récoltes de blé, de maïs et de soja ont été fortement réduites à la suite de la sécheresse enregistrée en début d'année aux Etats-Unis. Cet événement a provoqué une forte hausse des prix. Les métaux précieux ont, pour leur part, bien joué leur rôle de valeur refuge dans la phase actuelle de recherche d'alternatives aux obligations étatiques.

Evolution des marchés des matières premières en USD*

en %



* Les performances 2012 des secteurs de l'indice de référence DJ - UBS TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

Le portefeuille des matières premières est composé de 12 placements collectifs confiés à 9 gestionnaires distincts.

La performance 2012 est légèrement négative et quelque peu inférieure à son indice de référence.

Microfinance

L'année 2012 a été placée sous le signe de la réglementation au sein du secteur. Il est en train de passer du statut de système financier annexe à celui de système financier organisé capable d'atteindre des millions de personnes dans des dizaines de pays. Un grand nombre d'institutions spécialisées est passé en 2012 du statut d'organisation non gouvernementale à celui d'institution bancaire réglementée.

Ce développement a permis aux microbanques de rester sur une croissance à deux chiffres (estimée à 20%), malgré la crise du début d'année et la baisse des rendements attendus tout au long de l'année 2012.

Le portefeuille microfinance est composé de 5 placements collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

La performance est positive et supérieure à son indice de référence. Le portefeuille est couvert à raison de 100% contre le risque de change.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

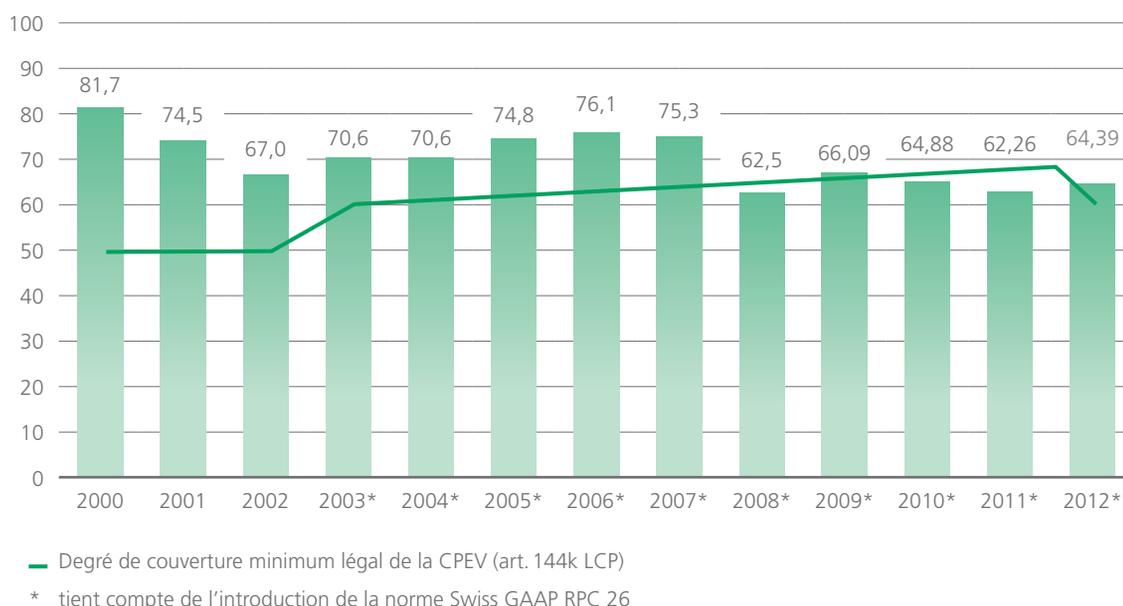
Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP en vigueur à la date de clôture à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance. Le degré de

couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.

Le taux de couverture minimum légal de 60 % est atteint au 31 décembre 2012. Les contextes démographique, économique et légal imposent de prendre des mesures structurelles (voir points 5.8 et 9.1 de l'annexe aux comptes).

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

en %



Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements, d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. En outre, certains travaux effectués en 2012 en relation avec les mesures structurelles ont occasionné une facturation spécifique.

Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En 2012, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 432'000 (2011 : CHF 324'000), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 4,70 % (2011 : 3,62 %) de la charge.

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
Placements	6.4	7'844'255'325.32	7'347'737'193.00
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		150'436'066.83	149'440'496.67
Obligations libellées en CHF		550'733'364.14	879'722'498.74
Obligations libellées en monnaies étrangères		845'152'478.39	1'137'980'079.28
Actions de sociétés suisses		1'001'354'925.08	847'179'888.96
Actions de sociétés étrangères		1'423'185'927.24	864'858'210.00
Titres de gages immobiliers		757'029'369.61	749'006'376.73
Immobilier suisse		1'922'607'707.87	1'877'986'089.79
Placements alternatifs		484'627'151.51	470'794'673.02
Placements privés		242'139'051.94	217'509'248.08
Autres placements		466'989'282.71	153'259'631.73
Compte de régularisation actif	7.1	2'139'376.58	2'195'515.25
		7'846'394'701.90	7'349'932'708.25

Passif		31.12.2012	31.12.2011
Dettes		26'790'878.27	26'183'132.98
Prestations de libre passage et rentes		19'483'912.65	20'758'587.50
Autres dettes	7.1	7'306'965.62	5'424'545.48
Compte de régularisation passif	7.1	8'136'934.10	6'013'931.26
Provisions non techniques	7.1	7'521'944.53	7'827'364.93
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		7'271'826'638.29	7'984'030'296.95
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		5'780'008'571.00	5'690'028'975.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		5'875'758'616.00	5'630'137'637.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		44'869.84	43'352.50
Provisions techniques	5.6	463'899'006.45	421'011'059.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		12'119'711'063.29	11'741'221'023.95
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 40 % en 2012, 32 % en 2011)	5.8	-4'847'884'425.00	-3'757'190'727.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	532'118'306.71	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier		0.00	0.00
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		532'118'306.71	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	0.00	-674'122'017.87
Situation au 1 ^{er} janvier		-674'122'017.87	-241'002'381.77
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	5.8	674'122'017.87	-433'119'636.10
		7'846'394'701.90	7'349'932'708.25

Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	5.8	64.39 %	62.26 %
--	------------	----------------	----------------

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 2 avril 2013

Au nom du Conseil d'administration

Claude-Alain Tréhan
président

Wolfgang Martz
vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 27 mars 2013

Au nom de la gérante
Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Johnny Perera
directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2012	2011
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		531'940'549.35	520'367'881.11
Cotisations des salariés	7.2.1	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations de l'employeur	7.2.1	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	6'393'569.21	6'060'782.91
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	128'100'269.69	125'050'673.52
Primes uniques et rachats	7.2.2	13'947'929.50	14'888'396.20
Subsides du fonds de garantie		20'801.75	134'700.00
+ Prestations d'entrée		104'053'081.55	94'258'964.30
Apports de libre passage		98'458'198.25	86'688'004.65
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		5'594'883.30	7'570'959.65
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		635'993'630.90	614'626'845.41
- Prestations réglementaires		-525'546'254.07	-506'340'037.55
Rentes de vieillesse		-391'385'291.55	-375'603'128.40
Rentes de survivants		-52'160'433.60	-51'049'982.85
Rentes d'invalidité		-58'529'280.10	-56'768'875.10
Autres prestations réglementaires	7.4	-19'433'606.22	-20'152'976.50
Prestations en capital à la retraite		-4'019'768.60	-2'464'137.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-17'874.00	-300'937.50
- Prestations extra-réglementaires	7.3.1	-250'766.30	-225'672.50
- Prestations de sortie	7.3.2	-131'788'792.00	-131'748'702.15
Prestations de libre passage en cas de sortie		-98'189'367.75	-89'530'583.60
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-33'599'424.25	-42'218'118.55
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-657'585'812.37	-638'314'412.20
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		712'203'658.66	-359'125'601.75
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-89'979'596.00	-187'630'141.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-245'620'979.00	-138'093'180.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		-1'517.34	12'413.25
Constitution des provisions techniques		-42'887'947.00	-35'055'347.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %		-378'490'039.34	-360'766'254.75
Variation de la part de financement en répartition	5.8	1'090'693'698.00	1'640'653.00
- Charges d'assurance		-2'376'664.00	-1'745'788.70
Cotisations au fonds de garantie		-2'376'664.00	-1'745'788.70
= Résultat net de l'activité d'assurance		688'234'813.19	-384'558'957.24

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2012	2011
= Résultat net de l'activité d'assurance		688'234'813.19	-384'558'957.24
+ Résultat net des placements	6.8	526'067'214.72	-39'985'947.63
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		-101'198.80	145'994.78
Obligations libellées en CHF		38'372'273.35	29'253'350.23
Obligations libellées en monnaies étrangères		74'834'416.85	3'002'448.58
Actions de sociétés suisses		148'072'626.36	-81'624'048.01
Actions de sociétés étrangères		111'999'125.66	-87'720'006.20
Titres de gages immobiliers		14'567'811.54	16'251'956.07
Immobilier suisse		100'081'982.40	103'008'599.12
Placements alternatifs		14'121'369.89	-27'078'610.98
Placements privés		14'891'954.55	15'059'968.17
Autres placements		9'226'852.92	-10'285'599.39
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		305'420.40	295'424.65
+ Autres produits		951'226.02	227'316.09
Produits de prestations fournies		208'539.28	214'309.32
Produits divers	7.2.3	742'686.74	13'006.77
- Frais d'administration	7.3.3	-9'318'349.75	-9'097'471.97
Coût de l'administration générale		-9'183'357.35	-9'030'958.77
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle		-84'740.00	-60'013.20
Emoluments des autorités de surveillance		-50'252.40	-6'500.00
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		1'206'240'324.58	-433'119'636.10
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		-532'118'306.71	0.00
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		674'122'017.87	-433'119'636.10

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV ou la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation à la CPEV d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1^{er} octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1^{er} janvier 2006

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 30 août 2006

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2012

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2013

Règlement de liquidation partielle révisé le 27 mai 2008

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1^{er} janvier 2013, elle se compose de :

Présidente

Christine Girod

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-président

François Chanson

Autres membres

Bertrand	Barbezat
Michaël	Buffat
John	Christin
Thérèse	de Meuron
François	de Werra
Anne	Décaillet
Anne-Marie	Dick
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Edy	Rod
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud-Laurent
Claudine	Wyssa

Suppléants

Eric	Baumgartner
Doris	Cohen-Dumani
Jean-Pierre	Grin
Véronique	Hurni
Rémy	Pache
Cédric	Scherer
Pierre	Zumwald

Secrétaire

Christian Marquis

Membres désignés par les associations faïtières du personnel

Vice-président

François Althaus

Autres membres

André	Akribas
Geneviève	De Rham
Julien	Eggenberger
Yves	Froidevaux
Lucienne	Girardbille
David	Gygax
Jean-Marc	Haller
Jean-Paul	Hermann
Bernard	Krattinger
Marie-Odile	Kropf
Claude	Pidoux
Dominique	Rossi
Christel	Vernez
Philippe	Wittwer

Suppléants

Laurent	Cavallini
Alfonso	Concha
Michel	Deppierraz
André	Joly
Dominique	Oudy
Roland	Rimaz
Andrea	Scioli

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faitières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Le Conseil se compose de la manière suivante :

Président	Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier
Vice-président	Wolfgang Martz*, administrateur indépendant, Montreux
Membres	Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier ¹ Gloria Capt*, avocate, Lausanne ² Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur, Jongny Eric Bouchez**, enseignant, consultant, Renens Christian Budry*, administrateur indépendant, Chesalles-sur-Oron
Représentants du chef du département chargé des relations avec la Caisse	Philipp Müller, secrétaire général adjoint du département de la santé et de l'action sociale Fabrice Ghelfi, chef du service des assurances sociales et de l'hébergement Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

¹ jusqu'au 30.04.2012

² dès le 01.05.2012

Adresse de la CPEV :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cpev.ch

Droit à la signature

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration ; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général de Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, en qualité d'experte agréée en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil

Coninco Explorers in finance SA, Vevey, pour le calcul annuel de la performance, une attestation est fournie.

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (en 2011 : Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud).

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	31'404	209	31'613	30'769	226	30'995
Augmentation						
Nouveaux	3'472	218	3'690	3'517	209	3'726
Transferts du plan risques	118		118	118		118
Réactivés	271	6	277	252		252
	3'861	224	4'085	3'887	209	4'096
Diminution						
Démissions	-2'110	-105	-2'215	-2'259	-108	-2'367
Transferts au plan de base		-118	-118		-118	-118
Décès sans prestations	-10		-10			
Décès avec prestations	-10		-10	-28		-28
Invalides	-380		-380	-338		-338
Retraités	-738		-738	-627		-627
	-3'248	-223	-3'471	-3'252	-226	-3'478
Effectif au 1^{er} janvier 2013 / 2012	32'017	210	32'227	31'404	209	31'613

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	14'515	14'084
Invalides définitifs	2'194	2'138
Invalides temporaires	92	102
Retraités	9'026	8'668
Conjoints survivants	2'092	2'031
Enfants	1'111	1'145
Augmentation	945	815
Nouveaux invalides définitifs	131	106
Nouveaux retraités	684	562
Nouveaux conjoints survivants	130	147
Diminution		
Sorties par décès	-389	-331
Invalides définitifs décédés	-61	-45
Retraités décédés	-225	-204
Conjoints survivants décédés	-103	-82
Sorties par suppression de pension	-33	-9
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-18	-5
Retraités	-14	0
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-1	-4
Pensions temporaires	32	-44
Invalides temporaires	4	-10
Enfants	28	-34
Effectif au 1^{er} janvier 2013 / 2012	15'070	14'515

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2013 / 2012		
Invalides définitifs	2'246	2'194
Invalides temporaires	96	92
Retraités	9'471	9'026
Conjoints survivants	2'118	2'092
Enfants	1'139	1'111
	15'070	14'515

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP (voir point 9.4).

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques: 3 % (assuré 1 %, employeur 2 %)
- b) plan de base: 24 % (assuré 9 %, employeur 15 %).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,50 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement, la dernière fois le 31 décembre 2009, sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zones intermédiaires ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2012.

La présentation des frais d'administration a été adaptée à la nouvelle teneur de l'art. 48a OPP2. Les rétrocessions versés par les prestataires financiers figurent en déduction des frais d'administration et de gestion (auparavant, elles étaient intégrées aux produits de la classe d'actif concernée). Les frais et impôts liés à la vente d'immeubles figurent en déduction du résultat de l'aliénation (auparavant : sous la rubrique « Frais d'entretien et autres charges »). Les chiffres de l'exercice 2011 ont été retraités.

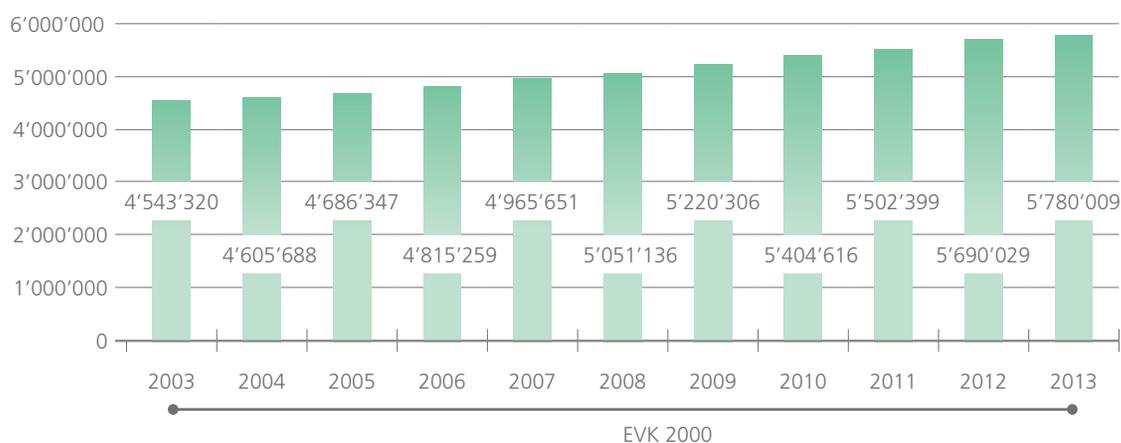
5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

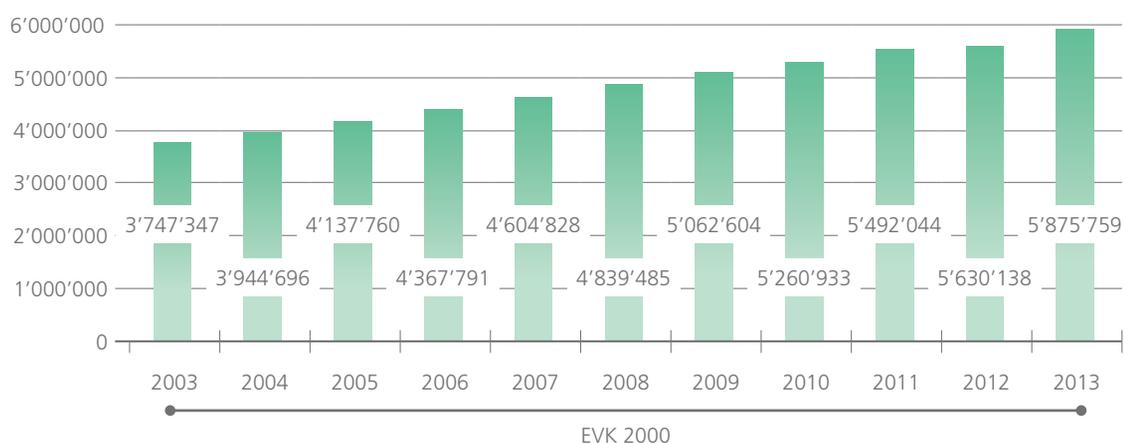
Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier 2013.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 2'155'825'413.45 (CHF 2'094'847'572.60 pour 2011).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Selon l'art. 2 des dispositions transitoires de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, une expertise technique au sens de l'article 127 LCP était planifiée sur la base des chiffres de l'exercice 2010. En date du 13 décembre 2011, l'experte agréée de la Caisse, Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, a établi, à la demande du Conseil d'Etat, un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

« L'expertise technique de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a été effectuée selon les principes et directives pour experts en prévoyance professionnelle ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaires-conseils. La CPEV détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4%. Au 31.12.2010,

- la situation financière de la CPEV présente un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 64,88% ;
- ce taux se situe en dessous de l'objectif exigé par l'article 144k de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) de 67% en vigueur au 31.12.2010 ;
- malgré la part de financement en répartition (33%), la CPEV présente un découvert de CHF 241'000'000 en nombre rond par rapport à l'objectif de la LCP.

Notre expertise est établie sur la base du rapport annuel 2010 de la CPEV et, pour l'évolution des dernières années, sur les rapports 2004 à 2009.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la CPEV au 31.12.2010, nous pouvons attester que les dispositions légales de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2010.

Par contre, en vertu de l'article 53 alinéa 2 de la LPP, nous ne pouvons pas attester que la CPEV offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements légaux au 31.12.2010 puisque le degré de couverture à cette date se situe en dessous des trois seuils prévus par l'article 144k, alinéas 3, 4 et 5 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP). Nous avons déjà détaillé notre position dans le rapport intitulé Position de l'expert sur la situation financière de la CPEV au 31.12.2010 du 31 mars 2011 à l'attention du Conseil d'administration de la CPEV.

Des démarches pour supprimer les exigences de l'article 144k de la LCP sont actuellement en cours puisque la modification de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 imposera une recapitalisation avec un autre objectif (taux de couverture de 80% dans 40 ans). Dans ces conditions, les recommandations faites dans notre rapport du 31 mars 2011 restent toujours valables :

- Des mesures doivent être prises de manière à ce que le plan de financement permette de garantir l'équilibre financier à long terme;*
- Les réflexions sur les mesures d'adaptation et la définition du plan de financement doivent particulièrement prendre en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010, les bases techniques VZ 2010 (augmentation de la longévité), un taux technique tenant compte des rendements obtenus ces dernières années et des perspectives de rendement, l'évolution du rapport démographique;*
- Nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin de poursuivre et de finaliser le plus rapidement possible les travaux débutés par le Conseil d'administration sur les mesures d'adaptation;*
- Une fois que les mesures d'adaptation auront été définies, nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin que ces mesures puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible. »*

Compte tenu de ces conclusions, le financement à long terme de la CPEV doit faire l'objet d'un réexamen. L'évolution du droit fédéral concernant « le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public » et la nécessité d'adapter les bases techniques aux observations les plus récentes doivent particulièrement être prises en compte (voir également ci-après point 9.1 – Découvert/explication des mesures prises).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables EVK 2000, édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	463'899'006.45	421'011'059.45
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	352'545'517.00	309'657'570.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continuera à être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles. En 2012, la provision représente 6 % des capitaux de prévoyance des pensionnés (2011 : 5,5 %).

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45
Solde au 1 ^{er} janvier	111'353'489.45	111'353'489.45
Prélèvement de l'année	0.00	0.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

Le Conseil d'administration a renoncé en 2012 à indexer les rentes.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2012.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2012.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Au 31 décembre 2012, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme suit :

	31.12.2012 (selon LCP après la décision du Grand Conseil du 20 mars 2012) CHF	01.01.2012 (selon LCP après la décision du Grand Conseil du 20 mars 2012) CHF	31.12.2011 (selon LCP en vigueur jusqu'au 31.12.2011) CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100 %)	12'119'711'063.29	11'741'221'023.95	11'741'221'023.95
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 40 % en 2012, 32 % en 2011)	-4'847'884'425.32	-4'696'488'409.58	-3'757'190'727.00
Total des capitaux de prévoyance	7'271'826'637.97	7'044'732'614.37	7'984'030'296.95
Réserve de fluctuation de valeurs	532'118'306.71	265'175'664.71	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00	0.00	-674'122'017.87
Fortune de prévoyance disponible	7'803'944'944.68	7'309'908'279.08	7'309'908'279.08
Taux de part de financement en répartition	40.00 %	40.00 %	32.00 %
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	64.39 %	62.26 %	62.26 %
Degré de couverture minimum	60.00 %	60.00 %	68.00 %

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Lors de sa séance du 20 mars 2012, le Grand Conseil vaudois a modifié certaines dispositions de la LCP relatives au degré de couverture minimum. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2012, les dispositions relatives à l'art. 144k al. 3 LCP qui faisaient référence à l'augmentation annuelle de ce taux par palier de 1 % ont été abrogées. En revanche, l'art. 144k al. 1 fixant un degré de couverture minimum de 60 % est maintenu. La part en répartition passe ainsi de 32 % en 2011 à 40 % en 2012.

Le tableau ci-avant présente les effets comptables de cette décision sur la présentation des comptes de capitaux de prévoyance, de provisions techniques, de réserve de fluctuation de valeurs et de découvert. La variation de la réserve de fluctuation de valeurs en 2012 se décompose entre CHF 265'175'664.71 découlant de l'abrogation de l'art. 144k al. 3 et CHF 266'942'642.00 dus aux autres mouvements de l'exercice.

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'avoir un degré de couverture de 100 %, le **degré d'équilibre** se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CPEV 60 % en 2012, 68 % en 2011).

	31.12.2012 (selon LCP après la décision du Grand Conseil du 20 mars 2012) CHF	01.01.2012 (selon LCP après la décision du Grand Conseil du 20 mars 2012) CHF	31.12.2011 (selon LCP en vigueur jusqu'au 31.12.2011) CHF
Degré d'équilibre	107.32 %	103.76 %	91.56 %

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00	-674'122'017.87
Solde au 1 ^{er} janvier	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Prélèvement de l'année	0.00	-433'119'636.10
Attribution de l'année	674'122'017.87	0.00

Les effets de l'abrogation de l'art 144k al. 3 sur l'évolution du découvert et la réserve de fluctuation de valeurs sont mentionnés ci-avant (voir point 5.8).

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2012, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2012					31.12.2011				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2012			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2011		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	150'436	1.92	0	1	5	149'440	2.03	0	1	4
Obligations libellées en CHF	550'733	7.02	4	6	8	879'722	11.97	4	6	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	845'152	10.77	8	10	12	1'137'980	15.49	8	10	15
Actions de sociétés suisses	1'001'355	12.77	9	12	15	847'180	11.53	10	12	14
Actions de sociétés étrangères	1'423'186	18.14	12	18	24	864'858	11.77	12	18	20
Titres de gages immobiliers	757'029	9.65	7	9	11	749'006	10.19	7	9	11
Immobilier suisse	1'922'608	24.51	21.5	25	28.5	1'877'986	25.56	22	25	28
Placements alternatifs	484'627	6.18	4	6	8	470'795	6.41	4	6	8
Placements privés	242'139	3.09	2	4	6	217'509	2.96	3	5	7
Autres placements	466'989	5.95	2	9	17	153'260	2.09	2	8	10
Total	7'844'255	100.00		100		7'347'737	100.00		100	

Le Conseil a approuvé les dépassements de l'allocation mentionnés ci-avant.

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

La CPEV fait calculer la performance par Coninco Explorers in finance SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie (en 2011 : Coninco Advisory SA).

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs. En d'autres termes, le montant de la réserve pour fluctuation de valeurs est déterminé par la moyenne pondérée des fluctuations observées dans le passé.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de sa volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 6,31 % et 12,62 % (pour 2011 : entre 6,30 % et 12,60 %).

L'objectif de réserve de fluctuation de valeurs serait de:

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Variation 2012 CHF
Total des placements	7'844'255'325.32	7'347'737'193.00	
1 ^{er} palier	494'972'511.03	462'907'443.16	
2^e palier	989'945'022.06	925'814'886.32	64'130'135.74

Les explications concernant la variation de la réserve pour fluctuation de valeurs pour l'exercice 2012, suite à l'abrogation de l'art. 144k al. 3 LCP se trouvent au point 5.8. Les attributions de l'exercice ont permis d'atteindre le premier palier d'un écart-type.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs:

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1^{er} janvier	0.00	0.00
Attribution liée à l'abrogation de l'art. 144k al. 3 LCP	265'175'664.71	0.00
Attribution de l'exercice 2012	266'942'642.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	532'118'306.71	0.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Placements	7'844'255'325.32	7'347'737'193.00
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	150'436'066.83	149'440'496.67
Comptes de chèques postaux et bancaires	80'131'069.01	64'261'128.70
Placements collectifs marché monétaire	51'564'032.29	69'331'278.86
Débiteurs employeurs et assurés	12'153'752.07	9'639'028.76
Autres débiteurs	7'327'213.46	6'784'060.35
Correctif d'actif	-740'000.00	-575'000.00
Obligations libellées en CHF	550'733'364.14	879'722'498.74
Obligations non cotées	14'000'000.00	0.00
Placements collectifs	492'227'554.84	816'473'535.84
Prêts aux corporations de droit public	44'424'107.30	63'167'260.90
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	845'152'478.39	1'137'980'079.28
Placements collectifs	845'152'478.39	1'137'980'079.28
Actions de sociétés suisses	1'001'354'925.08	847'179'888.96
Placements collectifs	998'707'584.08	844'607'547.96
Actions non cotées	2'647'341.00	2'572'341.00
Actions de sociétés étrangères	1'423'185'927.24	864'858'210.00
Placements collectifs	1'423'185'927.24	864'858'210.00
Titres de gages immobiliers	757'029'369.61	749'006'376.73
Placements collectifs	36'044'669.26	35'846'423.98
Crédits de construction	5'942'295.40	11'893'900.30
Créances hypothécaires	715'194'404.95	701'351'052.45
Correctif d'actif	-152'000.00	-85'000.00
Immobilier suisse	1'922'607'707.87	1'877'986'089.79
Immobilier direct	1'848'582'517.09	1'790'733'981.89
Terrains et projets en développement	1'238'860.80	26'872'110.15
Placements collectifs	73'545'032.10	61'342'704.35
Correctif d'actif	-758'702.12	-962'706.60
Placements alternatifs	484'627'151.51	470'794'673.02
Placements privés	242'139'051.94	217'509'248.08
Autres placements	466'989'282.71	153'259'631.73
Immobilier indirect étranger (non coté)	73'442'640.00	22'828'820.00
Matières premières	130'218'654.33	49'037'870.82
Microfinance	80'435'659.32	25'263'883.31
Obligations convertibles	182'892'329.06	56'129'057.60

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sur devises sont les suivants (en CHF) :

	2012		2011	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Opérations à terme sur devises	-201'073	60'637'850.49	-1'798'247	64'017'109.77
Options	101'144	26'570'045.94	2'884	6'058'640.07

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements privés.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2012 en CHF	Engagements au 31.12.2011 en CHF
Crédits de construction	62'843'763.60	6'692'643.70

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	6'650'000.00	6'650'000.00
--	---------------------	---------------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de parts de société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2012	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2012	Engagements en devises étrangères au 31.12.2011	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2011
Placements privés			147'047'248.50			149'670'275.80
a) en CHF			3'476'940.65			4'795'099.98
b) en EUR	57'099'577.36	1.20680	68'907'769.96	52'705'695.16	1.21390	63'979'443.35
c) en SEK	549'760.00	0.14071	77'354.04			
d) en USD	81'482'693.89	0.91535	74'585'183.85	86'510'247.53	0.93510	80'895'732.47
Immobilier étranger			136'205'561.15			90'977'703.23
a) en CHF			58'500'000.00			
b) en EUR	28'934'710.82	1.20680	34'918'409.02	37'096'122.52	1.21390	45'030'983.13
c) en USD	46'744'034.67	0.91535	42'787'152.14	49'135'621.97	0.93510	45'946'720.10

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2012 CHF	2011 CHF
Résultat net des placements	526'067'214.72	-39'985'947.63
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-101'198.80	145'994.78
Produits	598'749.90	735'826.51
Charges	-24'855.45	-13'516.09
Gains et pertes	-78'268.54	-41'602.06
Plus- ou moins-values non réalisées	-217'492.91	-271'070.93
Variation du correctif d'actif	-165'000.00	0.00
Frais d'administration et de gestion	-214'331.80	-263'642.65
Obligations libellées en CHF	38'372'273.35	29'253'350.23
Produits	26'208'178.23	22'358'807.05
Gains et pertes	9'291'173.53	979'424.83
Plus- ou moins-values non réalisées	4'064'281.87	6'937'559.13
Frais d'administration et de gestion	-1'191'360.28	-1'022'440.78
Obligations libellées en monnaies étrangères	74'834'416.85	3'002'448.58
Produits	17'253'665.85	22'831'591.98
Gains et pertes	19'692'993.65	-583'241.96
Plus- ou moins-values non réalisées	40'268'484.87	-17'662'508.42
Frais d'administration et de gestion	-2'380'727.52	-1'583'393.02
Actions de sociétés suisses	148'072'626.36	-81'624'048.01
Produits	15'014'258.95	21'243'582.85
Gains et pertes	0.00	-4'385.00
Plus- ou moins-values non réalisées	134'237'798.07	-101'632'975.00
Frais d'administration et de gestion	-1'179'430.66	-1'230'270.86
Actions de sociétés étrangères	111'999'125.66	-87'720'006.20
Produits	7'652'617.19	8'208'066.83
Plus- ou moins-values non réalisées	106'625'267.64	-94'591'347.48
Frais d'administration et de gestion	-2'278'759.17	-1'336'725.55
Titres de gages immobiliers	14'567'811.54	16'251'956.07
Produits	16'070'758.89	16'941'239.98
Gains et pertes	0.00	336'620.00
Plus- ou moins-values non réalisées	198'245.28	651'074.11
Variation du correctif d'actif	-67'000.00	0.00
Frais d'administration et de gestion	-1'634'192.63	-1'676'978.02
Immobilier suisse	100'081'982.40	103'008'599.12
Produits	134'417'501.82	132'481'084.73 *
Gains et pertes	307'906.30	638'803.85
Plus- ou moins-values non réalisées	5'364'723.71	12'614'982.72
Variation du correctif d'actif	204'004.48	-96'365.63
Frais d'entretien et autres charges	-29'691'670.29	-32'716'601.99 *
Frais d'administration et de gestion	-10'520'483.62	-9'913'304.56
Placements alternatifs	14'121'369.89	-27'078'610.98
Produits	217'283.82	2'410'769.56 *
Gains et pertes	-1'124'783.49	-3'389'076.79
Plus- ou moins-values non réalisées	16'088'850.03	-25'163'518.89
Frais d'administration et de gestion	-1'059'980.47	-936'784.86 *
Placements privés	14'891'954.55	15'059'968.17
Produits	2'874'611.61	1'919'735.65
Gains et pertes	9'886'672.01	9'848'312.63
Plus- ou moins-values non réalisées	3'452'307.79	4'572'104.22
Frais d'administration et de gestion	-1'321'636.86	-1'280'184.33
Autres placements	9'226'852.92	-10'285'599.39
Produits	749'996.24	150'819.12 *
Gains et pertes	1'640'939.24	-2'782'791.11
Plus- ou moins-values non réalisées	7'873'772.14	-7'435'905.58
Frais d'administration et de gestion	-1'037'854.70	-217'721.82 *

* Les chiffres 2011 ont été retraités (cf. point 4.3).

La présentation distincte des plus- ou moins-values non réalisées de l'exercice permet de calculer la performance et le rendement; la présentation distincte des frais permet de calculer les performances brute et nette.

Dans l'attente des directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) relative à l'indication des frais de gestion de la fortune, la Caisse a renoncé à indiquer distinctement les frais de gestion de fortune ne figurant pas directement au compte de résultat.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance (méthode hambourgeoise)

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values non réalisées).

De ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Eléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2012			2011		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	131'272'171.85	-101'198.80	-0.08	190'876'918.39	145'994.78	0.08
Obligations libellées en CHF	747'170'159.38	38'372'273.35	5.14	894'990'967.62	29'253'350.23	3.27
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'023'095'196.08	74'834'416.85	7.31	1'150'437'688.58	3'002'448.58	0.26
Actions de sociétés suisses	852'289'152.93	148'072'626.36	17.37	928'982'538.04	-81'624'048.01	-8.79
Actions de sociétés étrangères	1'027'436'603.28	111'999'125.66	10.90	886'597'804.32	-87'720'006.20	-9.89
Titres de gages immobiliers	751'339'117.98	14'567'811.54	1.94	768'027'947.97	16'251'956.07	2.12
Immobilier suisse	1'894'966'401.70	100'081'982.40	5.28	1'848'159'539.92	103'008'599.12	5.57
Placements alternatifs	468'184'922.36	14'121'369.89	3.02	492'841'846.24	-27'078'610.98	-5.49
Placements privés	227'856'286.90	14'891'954.55	6.54	203'126'592.09	15'059'968.17	7.41
Autres placements	259'927'422.09	9'226'852.92	3.55	104'492'432.40	-10'285'599.39	-9.84
Performance des placements	7'383'537'434.55	526'067'214.72	7.12	7'468'534'275.57	-39'985'947.63	-0.54

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Compte de régularisation actif	2'139'376.58	2'195'515.25
Intérêts courus	2'091'686.88	2'149'742.80
Autres comptes de régularisation	47'689.70	45'772.45
 Passif		
Autres dettes	7'306'965.62	5'424'545.48
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	682'375.35	149'286.57
Fonds de garantie	2'101'866.00	1'784'011.00
Autres créanciers	4'522'724.27	3'491'247.91
Compte de régularisation passif	8'136'934.10	6'013'931.26
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	2'319'888.13	152'921.10
Loyers perçus d'avance	4'043'055.56	4'195'977.12
Autres comptes de régularisation	1'773'990.41	1'665'033.04
Provisions non techniques	7'521'944.53	7'827'364.93
Fonds de prévoyance	7'307'486.13	7'558'252.43
Solde au 1 ^{er} janvier	7'558'252.43	7'783'924.93
Prestations versées nettes (voir point 7.3.1)	-250'766.30	-225'672.50
Autres provisions	214'458.40	269'112.50

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits

7.2.1 Cotisations

	2012 CHF	2011 CHF
Total des cotisations	517'971'818.10	505'344'784.91
Cotisations des salariés	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations de l'employeur	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations supplémentaires des salariés	6'393'569.21	6'060'782.91
Cotisations supplémentaires de l'employeur	128'100'269.69	125'050'673.52
Récapitulation des cotisations	517'971'818.10	505'344'784.91
Salariés	198'132'558.81	193'177'447.15
Employeur	319'839'259.29	312'167'337.76
Somme des salaires cotisants	2'163'696'771.54	2'111'326'693.58
Plan de base 24 %	2'157'432'928.54	2'104'785'638.58
Plan risques 3 %	6'263'843.00	6'541'055.00

	2012 CHF	2011 CHF
7.2.2 Primes uniques et rachats	13'947'929.50	14'888'396.20
Rachats volontaires des assurés	13'947'929.50	14'888'396.20

	2012 CHF	2011 CHF
7.2.3 Autres produits	742'686.74	13'006.77
Récupération TVA 2010 et 2011 sur placements	742.623.32	0.00
Produits divers	63.42	13'006.77

Un changement de pratique de l'Administration fédérale des contributions a permis à la Caisse de récupérer une partie de la TVA facturée en 2010 et 2011 sur les commissions de gestion relatives aux placements. En 2012, cette taxe n'a pas été facturée sur les placements concernés.

7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2012 CHF	2011 CHF
7.3.1 Prestations extra-réglementaires	250'766.30	225'672.50
Prestations du fonds de prévoyance:		
Pensions servies nettes	167'263.20	187'964.00
Prestations uniques	64'503.10	19'208.50
Allocations de Noël	19'000.00	18'500.00
7.3.2 Prestations de sortie	131'788'792.00	131'748'702.15
Prestations de libre passage en cas de sortie:		
- En 2012, 2'215 assurés (2'367 en 2011) ont démissionné sans avoir droit à une pension.	98'189'367.75	89'530'583.60
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce:		
- En 2012, 333 (374 en 2011) pour l'accession à la propriété	27'833'624.00	33'310'616.85
- En 2012, 75 (88 en 2011) suite à un divorce	5'765'800.25	8'907'501.70
7.3.3 Frais d'administration	9'318'349.75	9'097'471.97
Coûts de l'administration générale	9'183'357.35	9'030'958.77
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	350'897.78	331'154.45
Frais d'exams médicaux	45'667.80	41'694.55
Expertises, travaux techniques et divers	88'348.00	37'324.60
Frais de gestion des dossiers	8'698'443.77	8'620'785.17
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	84'740.00	60'013.20
Emoluments des autorités de surveillance	50'252.40	6'500.00
1) (Effectif au 01.01 + nouveaux actifs x prix par dossier) + TVA (CHF 169.70 pour 2012 et 2011)	9'130'443.77	8'944'785.17
Restitution de l'année (la garante a procédé à une restitution des frais par dossier de 4,73 %, 3,60 % en 2011)	-432'000.00	-324'000.00
2) Dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles	49'809.60	16'178.40

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.8).
La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Total des frais d'administration	9'318'349.75	9'097'471.97
Nombre d'actifs/pensionnés au 01.01.2012/2013	47'297	46'128
Frais d'administration en CHF par actif/pensionné	197.02	197.22
Traitements cotisants	2'157'432'929	2'104'785'639
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.432 %	0.432 %
Frais externes pour mesures structurelles	0.002 %	0.001 %
Autres frais	0.430 %	0.431 %

Suivi des frais d'administration

	2012 CHF	2011 CHF
Salaires cotisants (plan de base)	2'157'432'929	2'104'785'639
Pensions en cours	521'508'611	503'574'963
Frais tarifaires	13'844'818	13'454'892
0,4 % des salaires cotisants	8'629'732	8'419'143
1,0 % des pensions en cours	5'215'086	5'035'750
Frais d'administration (selon point 7.3.3)	9'318'350	9'097'472
Effectifs des membres actifs et pensionnés présents au 01.01.2013/2012	47'297	46'128
Frais d'administration par membre actif / pensionné	197.02	197.22

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert agréé de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4 % des salaires cotisants des actifs + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

7.4 Autres prestations réglementaires

	2012 CHF	2011 CHF
Autres prestations réglementaires	19'433'606.22	20'152'976.50
7.4.1 Suppléments temporaires	19'434'206.22	20'156'431.85
7.4.2 Allocation unique aux rentiers	-600.00	-3'455.35

7.4.1 Supplément temporaire

La révision de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1 % des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

Les possibilités et les compétences définies par la loi

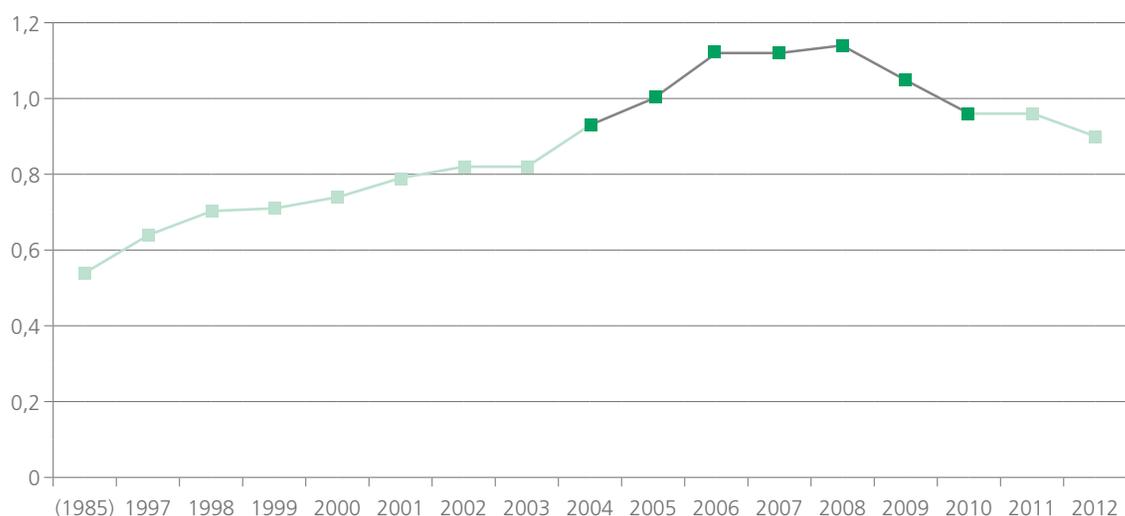
L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1 % pour le coût du supplément temporaire :

- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et / ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours.

En outre, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

Evolution du ratio «suppléments temporaires (ST) / salaires cotisants (SC)» entre 1985 et 2012

en %



Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment en raison de la hausse de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des salaires cotisants. Cette tendance s'est inversée à partir de 2009.

Le ratio des suppléments temporaires versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants a passablement augmenté durant onze années (1997 à 2008). La limite de 1% fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS pour les nouveaux pensionnés, rapport qui est passé de 125 % en 2006 à 90 % dès 2010.

Ces baisses successives ont permis de ramener le ratio «suppléments temporaires / salaires cotisants» en dessous de la limite de 1 %. Les dispositions légales sont ainsi respectées.

	2012 CHF	2011 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	2'157'432'929.00	2'104'785'639.00
Suppléments temporaires versés (ST)	19'434'206.22	20'156'431.85
Ratio en % (ST / SC)	0.90%	0.96%

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2011 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

L'Autorité de surveillance a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2012.

L'Autorité de surveillance a demandé que le plan de financement futur de la Caisse (voir ci-après point 9.1) lui soit transmis en même temps que les comptes annuels audités du présent exercice au plus tard au 30 juin 2013.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2011, les degrés de couverture minimums de la Caisse calculés selon les articles 144k, al. 1 à 5 n'étaient pas atteints.

L'experte a pris position dans le cadre d'une correspondance datée du 31 mars 2011. Cette prise de position a été transmise au Conseil d'Etat, qui en a pris acte et qui a demandé l'établissement de l'expertise technique mentionnée au point 5.5.

Il a en outre proposé au Grand Conseil une abrogation des alinéas 2 à 6 de l'article 144k LCP prévoyant notamment la croissance du degré de couverture de 1 % par année sur une durée de 15 ans, dans l'attente des travaux relatifs à la mise en conformité avec le nouveau droit fédéral. Cette proposition a été acceptée par le Grand Conseil (cf. point 5.8).

Le Conseil d'Etat a également pris acte de l'expertise qui confirme l'effet négatif de la baisse du rendement moyen des capitaux et estime que l'objectif d'un degré de couverture de 80 % après 40 ans, exigé par la loi fédérale n'est en l'état plus atteignable. Il a confié notamment à la Commission tripartite des assurances, composée de trois représentants du personnel (FSF, SSP et SUD), de trois représentants de l'Etat et de trois experts, la mission de contribuer aux travaux visant à se conformer au droit fédéral et de proposer des solutions pour atteindre l'objectif fixé.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a mené une négociation qui a abouti à une convention, lui permettant de proposer une loi-cadre au Grand Conseil. Ce chantier s'étendra jusqu'en 2013 avec pour objectif l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi au 1^{er} janvier 2014, en conformité avec le calendrier de la Confédération.

Pour sa part, le Conseil d'administration de la Caisse devra, dans les mêmes délais, adapter l'ensemble du dispositif réglementaire de sa compétence, et ce de manière coordonnée avec les travaux législatifs.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer des solutions assurant la pérennité de la Caisse tout en intégrant les aspirations des différents partenaires concernés.

Au vu du changement de plan au 1^{er} janvier 2014, les degrés de couverture initiaux pour les assurés actifs et pour l'institution seront connus une fois les dispositions légales et réglementaires adoptées.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

L'Autorité de surveillance des fondations a enjoint la Caisse de ne plus appliquer le règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police à partir du 1^{er} janvier 2011, ce dernier contrevenant, à son sens, à la législation fédérale. La Caisse a déposé recours à l'encontre de cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En attente de droit connu, l'application du règlement par la Caisse a été suspendu depuis le 1^{er} janvier 2011.

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'invalidations ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

En date du 26 mars 2013, le Grand Conseil a modifié la loi afin de rendre les règles d'organisation et de compétences dévolues à l'Etat dans la LCP compatibles avec la répartition des départements décidée par le Conseil d'Etat au début de la législature.

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles.

Rapport de l'organe de contrôle (suite)

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Des mesures d'adaptation structurelle doivent être prises de manière à élaborer un plan de financement permettant de garantir l'équilibre financier à long terme tout en prenant en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public - point 9.1 de l'annexe).

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 2 avril 2013

René-Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle**Aigle**

Lieugex 11-13-15-17
 Lieugex 19-21
 Molage 36-44
 Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
 Montaillet 4

Rennaz

Riviera, centre commercial
 (participation)

Broye–Vully**Moudon**

Cerjat 7
 Cerjat 13
 Cerjat 15
 E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
 Temple 6
 Temple 19

Gros-de-Vaud**Échallens**

Emile Gardaz 6-8
 (anciennement
 Couronne 6-8)

Étagnières

Crêts 4

Jura–Nord vaudois**Bavois**

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
 Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
 Chantemerle 11
 Covets 19
 Plamont 2-2bis
 Plamont 5
 Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
 William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
 Châtelard 11-13
 Entremonts 24-26-28
 Fleurettes 9
 Fleurettes 20-38
 Grandson 7-9-11-13*
 Haldimand 19B
 Hôpital 18-28
 Hôpital 30-32
 Moulins 99
 Prairie 12-13-14
 Rousseau 8

Lausanne**Cheseaux-sur-Lausanne**

Derrière-la-Ville 12
 Derrière-la-Ville 14
 Derrière-le-Château 3-5
 Derrière-le-Château 7-9
 Grands-Champs 7
 Lausanne 15
 Mèbre 9-11-13-15
 Saugettas 11
 Ste-Marie 5
 Ste-Marie 6-8
 Ste-Marie 7
 Ste-Marie 9
 Ste-Marie 10

Épalinges

Bois-Murat 1
 Bois-Murat 9-11
 Croisettes 23-25-27-29
 Croix-Blanche 44
 Vauguény 2-8,
 Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
 Beau-Séjour 27
 Berne 12
 Béthusy 84A-B-C
 Bois-de-la-Fontaine 11
 Boisy 40-42
 Bonne-Espérance 17
 Borde 1
 Caroline 7bis,
 St-Martin 2-4-6
 Caroline 11 bis, St-Martin 8
 Cathédrale 5 (droit de superficie)
 Cèdres 1
 César-Roux 7
 Chailly 17-19-21
 Champ-Soleil 20-22
 Chandolin 5
 Collonges 12 - 12bis
 Collonges 35-37
 Dent-d'Oche 3
 Dent-d'Oche 5-7
 Devin 3
 Echallens 68
 Entrebois 2
 E.-Rambert 24
 Furet 6-8
 Gottettaz 14
 Gottettaz 16
 Grancy 15
 Grancy 17
 Grey 66-68
 Guiguer-de-Prangins 19-21
 Jomini 16
 Jurigoz 4A-B
 Levant 137
 Libellules 6-8
 Libellules 10-12
 Malley 12
 Métropole, centre
 commercial (participation)
 Mon-Loisir 8
 Mont-d'Or 34,
 Marc-Dufour 64
 Montelly 27
 Montelly 28
 Montolieu 90-92
 Morges 72
 Pavement 11-13-15
 Pavement 115
 Pavement 117
 Pavement 119
 Pierrefleur 54
 Pontaise 14-18, Crêtes 7,
 Traversière 1-3
 Pontaise 30
 Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10
 Rond-Point 1
 Rovéréaz 4
 Simplon 27
 St-Martin 24
 Trabandan 37C
 Tribunal-Fédéral 7
 Tribunal-Fédéral 9
 Tunnel 1-3
 Tunnel 16A-B-C / 17*
 Université 18-20-24, Barre 1
 Victor-Ruffy 47
 Vinet 8
 Vinet 23, Pré-du-Marché 48
 Vuachère 16

Lavaux–Oron**Belmont-sur-Lausanne**

Burenoz 23-25-27
 Burenoz 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
 Colombaires 71
 Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
 Fontaine 3
 Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
 Fontanettaz 33
 Forêt 39
 Forêt 41
 Forêt 61-63-65-67-69
 Général-Guisan 78
 Lavaux 54
 Lycée 20

Savigny

Union 13-25
 Verne 2-4
 Verne 5-7
 Verne 9-11

* Nouvelle construction

** Nouvelle acquisition

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges**Aubonne**

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 30-40**
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogez 9-11
Warnery 6-6bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6A
Saux 6B

Nyon**Gland**

Combe 18-20-22
Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois**Bussigny-près-Lausanne**

Alpes 23-31
Industrie 12-16,
Cigogne 2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 27-29*
Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8, Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Écublens

Croset 12C-D
Croset 13A-B-C-D-E-F
Croset 15A-B-C-D-E-F
Croset 17A**
Croset 17B
Croset 17C
Croset 17E

Epenex

10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14/9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

**Riviera –
Pays-d'Enhaut****Blonay**

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61A-B,
Nestlé 28-30 (participation)
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9A-B-C-D
Louis-Meyer 21A-B-C-D,
Veveysse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-
Guisan 39-41-43

Autres cantons**Fribourg****Avry-sur-Matran**

Impasse des Agges 12-14-
16-18

Marly

Union 2

Villars-sur-Glâne

Allée du Château 2-3-4

Genève**Genève**

World Trade Center
(participation)

Valais**Martigny**

Finettes 32
Finettes 36

Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé(e) de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 24 43
Fax: 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par



La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch

